

COMPTE-RENDU
Séance du 14 avril 2016
16 heures
Salle de réunion de Cœur Lauragais

Convocation du 30 mars 2016

Nombre de membres	
Afférents au Conseil de Communauté	46
Présents	39
Procuration	03

L'an deux mille seize et le 14 avril, à seize heures, le Conseil de la Communauté de Communes Cœur Lauragais s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle de réunion de Cœur Lauragais, sous la présidence de Monsieur Gilbert HEBRARD, Président.

Délégués présents : M. Gilbert HEBRARD (Président), Mme Andrée ORIOL (1^{ère} Vice-présidente), M. Patrick de PERIGNON (2^{ème} Vice-président), M. Jean-Louis CANCIAN (3^{ème} Vice-président), M. Jean-Clément CASSAN (6^{ème} Vice-président), M. Gérard GRANOUILAC, M. Patrick GRANVILLAIN, Mme Pascale LASSERE-ESCARBOUDEL, Mme Sandrine VERCRUYSSSE, M. Thierry POUS, M. Roger FERRANDO, Mme Evelyne FABRE-DURAND, M. Gilbert DALENC, M. Tanguy OESCHEL, Mme Marie-Gabrielle DAYMIER, M. Philippe XERRI, M. Jean-Claude FIGNES, M. Laurent LELEU, M. Frédéric CASTELLE, Mr Serge CAZENEUVE, M. Christian CROUX, M. Axel de LAPAGNOLE, M. Aimé BRAS, M. Daniel RUFFAT, Mme Sandrine VALETTE, M. Gérard LAVIGNE, M. Jean-Paul MONTEIL, Mme Laurence KLEIN, M. Gilbert DALENC, Mme Maryse MOUYSSSET, M. Frédéric MIGEON, Mme Nicole DURY, Mme Sybille ALBAGLIE-DAUBRESSE, M. Thierry MARCHAND, Mme PELLETIER Véronique, M. Thierry ROUVILLAIN, Mme Claveline AZA, Mme Michèle TOUZELET, M. Francis CALMETTES, M. Gilbert MANENC

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : Mme Sophie ADROIT à M. Thierry POUS, M. René VIDAL à M. Patrick GRANVILLAIN, M. Denis MAGRE à M. Gilbert HEBRARD, Mme Carole OLIVIERO à M. Laurent LELEU

Délégués titulaires excusés et non représentés : M. Jean François PATTE, M. Marc MENGAUD, Mme Carine DIAZ, M. Bernard VALETTE

Autre présent : M. Philippe HABONNEL

Madame Andrée ORIOL a été nommée secrétaire.

Monsieur le Président ouvre la séance à 16h00 et procède à l'appel des conseillers communautaires.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil de Communauté d'ajouter deux points à l'ordre du jour.

L'ensemble des élus donne son accord à l'unanimité pour traiter ces points en cours de séance :

1. Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 22 mars 2016

Monsieur le Président demande aux Conseillers Communautaires de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 22 mars 2016.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité après prise en compte des remarques de M. MARCHAND, élu de Sainte Foy d'Aigrefeuille (décalage de lignes dans le tableau du budget annexe).

2. Date de mise en œuvre des nouveaux tarifs du service Mise à Disposition des communes.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 22 mars 2016 portant augmentation des tarifs de la mise à disposition du personnel et/ou matériel aux communes et précise que date de mise en œuvre avait été fixée au 1^{er} mai 2016.

Monsieur le Président propose aux membres de différer cette date et de la reporter au 1^{er} juillet 2016 afin de permettre aux communes bénéficiant de ce service d'être moins impactées cette année par l'augmentation des dits tarifs. Monsieur Christian CROUX, maire de Maureville remarque que sa commune en a tenu compte au 1^{er} mai 2016 lors du vote du budget communal.

Monsieur le Président demande aux Conseillers Communautaires de se prononcer sur la date de mise en œuvre de cette augmentation (01/07/2016).

Après en avoir délibéré, le résultat du vote est le suivant :

Pour :	33
Contre :	00
Abstention :	09

Puis, Monsieur le Président aborde l'ordre du jour tel que défini dans la convocation du 30 mars 2016.

FINANCES

Monsieur Patrick de PERIGNON, vice-président en charge des finances rappelle qu'une étude prospective en termes d'analyse financière a été réalisée par l'Agence technique Départementale et présentée lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 22 mars 2016. Il rappelle aussi la nécessité de maîtriser la fiscalité et les dépenses.

Reprise et affectation des résultats (votés lors du conseil de communauté du 22 mars 2016)

Monsieur Thierry MARCHAND, élu de Sainte Foy d'Aigrefeuille, aurait souhaité connaître les montants de la CVAE et de la CFE. Monsieur le Président, l'informe que pour des raisons de visibilité (mais pas de façon comptable) le budget principal ne mentionne pas ces chiffres.

Reprise et affectation du résultat Budget Cœur Lauragais

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL CŒUR
LAURAGAIS

RESTES A REALISER		
	RECETTES	2 894 307.00 €
	DEPENSES	2 240 114.00 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT		654 193.00 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		- 718 989.12 €
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015		381 329.80 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		218 863.75 €
SOLDE		600 193.55 €
RESULTAT A AFFECTER		600 193.55 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
AFFECTATION EN RESERVES R 1068		64 796.12 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002		535 397.43 €

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité l'état des restes à réaliser et l'affectation du résultat.

Reprise et affectation du résultat budget SPANC

- Résultat de fonctionnement à affecter : 13 259,06 €
- Affectation à la section de fonctionnement : 10 259,06 €
- Affectation à la section d'investissement : 3 000,00 € (pour couvrir le déficit d'investissement reporté de 2015)

Reprise et affectation du résultat budget ZA du Cabanial

- Résultat de fonctionnement à affecter : - 316 238,70 €
- Affectation à la section de fonctionnement : - 316 238,70 €
- Affectation à la section d'investissement : 0,00 €

Reprise et affectation du résultat budget Za du SICOLAN (Sainte Foy d'Aigrefeuille)

- Résultat de fonctionnement à affecter : 122 801,12 €
- Affectation à la section de fonctionnement : 122 801,12 €
- Affectation à la section d'investissement : 0,00 €

Reprise et affectation du résultat budget STEP

- Résultat de fonctionnement à affecter : - 61 023,63 €
- Affectation à la section de fonctionnement : - 61 023,63€
- Affectation à la section d'investissement : 0,00 €

Monsieur le Président demande au conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité ces affectations.

Vote des taux d'imposition 2016

DESIGNATION	TAUX 2015	HAUSSE 3%	TOTAL	ARRONDI A
TAXE HABITATION	10.17	0.3051	10.4751	10.48
TAXE FONCIERE BATI	1.50	0.045	1.545	1.55
TAXE FONCIERE NON BATI	3.56	0.1068	3.6668	3.67

Vote des taux d'imposition – Produits supplémentaires

DESIGNATION	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT	SANS HAUSSE	GAIN
TAXE HABITATION	15 142 000	10.48 %	1 586 882	1 539 941	46 940.60 €
TAXE FONCIERE BATI	11 355 000	1.55 %	176 003	170 325	5 677.50 €
TAXE FONCIERE NON BATI	813 600	3.67 %	29 859	28 964	895.12 €
TOTAL			1 792 743	1 739 230	53 513.22 €

EPCI : 097 CC COEUR LAURAGAIS
ARRONDISSEMENT : 31
TRESORERIE SPL : TRESORERIE CARAMAN-LANTA

Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 FPU (1)
TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition de 2015	Taux d'imposition plafonné pour 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)
CFE	1 798 943	27,46	>>>	1 851 000	508 285

Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2015	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
Taxe d'habitation	14 846 875	10,17		15 142 000	1 539 941
Taxe foncière (bâti)	11 120 418	1,50		11 355 000	170 325
Taxe foncière (non bâti)	805 982	3,56		813 600	28 964

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016

1 664 604	-	71 626	-	38 106	-	42 907	-	338 810	-	12 428
Produit nécessaire à l'équilibre du budget		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB		Produit global des IFRER		Produit de la CVAE		DCTRTP
										TASCOM
				1 140 302		508 285		1 792 744		
				Versement GIR		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique		Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)		

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 8 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.4 x col.9)	Réserve de taux capitalisés	Réserve de taux utilisés	TAUX VOTE	Taux mis en réserve
1 739 230	1,030769	Taxe d'habitation : 10,48	1 536 882	0,510		27,46	
		Taxe foncière (bâti) : 1,55	176 003				508 285
		Taxe foncière (non bâti) : 3,67	29 853				
		Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)	1 732 744				

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2016

Produit attendu des taxes d'habitation et foncières	Produit de référence des taxes d'habitation et foncières
1 739 230	1 739 230

A TOULOUSE Le préfet,
Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
JACQUES MARZIN
le 21 MARS 2016

A CARAMAN Le président,
le 14 Avril 2016

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : 097 CC COEUR LAURAGAIS
ARRONDISSEMENT : 31
TRESORERIE SPL : TRESORERIE CARAMAN-LANTA

Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 FPU (2)
TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES :

Taxe d'habitation :	65 789
Taxe foncière (bâti) :	83
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	5 522
b. Réduction des bases des créations d'établissements	131
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	101
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)	
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	196 694

2a. BASES NON TAXEES :

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	

Bases exonérées par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	2 548
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	191 109

2b. CVAE - DÉGREVEMENTS ET EXONÉRATIONS :

CVAE : part dégrèvée	142 116
CVAE : part relative aux exonérations compensées	
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFRER :

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	1 661
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	41 246
Gaz - stockage, transport...	

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES :

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun	Taux maximum dérogatoire	Taux maximum avec rattrapage	Taux moyen 75%	Taux maximum avec capitalisation	Taux maximum avec majoration spéciale
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	27,63	27,63		18,24	28,14	

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 : national de l'EPCI	Taux maximum de la majoration spéciale :
//////	//////
	//////

Plafonnement du taux de CFE

Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre	Taux moyen communal 2015 (niveau national)	Taux plafond pour 2016
21	22	23	24	25
1,007336	1,006021		25,95	51,90

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Monsieur Patrick de PERIGNON informe que les années 2016 et 2017 seront délicates comme précisé lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Il est proposé une augmentation du taux de fiscalité de 3%, (qui devrait être de 7% pour compenser la baisse des dotations de l'Etat), et qui abonderait les recettes de fonctionnement de 53 513,22 €. En effet, le besoin pour 2016 est au minimum de 96 000,00 €. Les charges nouvelles à prendre en compte sont par exemple :

- . La confortation du service urbanisme
- . L'augmentation de 10.000,00 € de participation au PETR
- . La création du SDAN
- . Le financement des 85 000,00 € au SBHG pour le transfert du service rivière

Des élus s'inquiètent alors du prix moyen supporté par les habitants du territoire. Monsieur le Président les informe que cela représente entre 4,00 € et 8,00 € par ménage.

Madame Laurence KLEIN, maire de Saint Pierre de Lages, remarque que le contribuable est financièrement impacté par la mutualisation des communes.

Monsieur le Président demande au conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité ces taux.

Analyses du contenu de la CVAE 2015

CVAE PAYEE PAR ENTREPRISES	196 694 €
CVAE DEGREVÉE	142 116 €
TOTAL CVAE PERCUE PAR CŒUR LAUR.	338 810 €

TELEFLEX LE FAGET	61 630 €
LATECOERE SFA	52 673 €
SAS 01 DB-METRAVIB SFA	29 208 €
SAS FOURNIE GROSPAUD RESEAUX BSB	12 567 €
EURL BEC SUD OUEST SFA	4 278 €
SARL LA COCAGNE SFA	4 244 €
COOP CAISSE REGIONALE DE CREDI CARAMAN	4 116 €
SAS IGREC CARAMAN	3 452 €
BRIOL CARAMAN	2 744 €
SAS SOGETI HIGH TECH BEAUVILLE	2 230 €
BRIOL CARAMAN	1 917 €
COOP CAISSE REGIONALE DE CREDIT LANTA	1 674 €
BANQUE POPULAIRE CARAMAN	1 408 €
COOP SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LANTA	1 341 €

ASS ASSOCIATION LA VENDINELLE CABANIAL	1 152 €
TOTAL	184 634 €
les autres entreprises qui payent moins de 1000 euros de CVAE	12 060 €

Informations recueillies par Julie Bugnon, stagiaire pour le développement des Zones d'Activités.

Monsieur le Président insiste sur le travail à fournir pour que non seulement les entreprises ne quittent pas le territoire mais se développent. Madame Andrée ORIOL, maire de Bourg Saint Bernard, précise que la société Fournié Gropaud installée à Bourg Saint Bernard a parlé d'un éventuel déménagement hors Cœur Lauragais pour des raisons de coût de fonctionnement (déplacement des employés...).

Monsieur le Président demande au groupe de travail d'œuvrer pour s'informer sur les besoins et les projets des entreprises.

Il rappelle aussi que le montant de la CFE est une décision de la communauté de communes alors que le montant de la CVAE est une décision étatique.

Fixation TEOM par commune pour l'année 2016 - Calcul

Jusqu'en 2015, le montant de la contribution de Cœur Lauragais au SIPOM de Revel était calculée en fonction de la population (1 pour chaque commune et + 0,05 par tranche de 500 habitants), en fonction du nombre de tournées et sur une consommation individuelle basée sur 1 kg par jour soit 365 kg par an et par habitant.

A compter du 1^{er} janvier 2016, le SIPOM distingue le tarif collecte (120 € la tonne) et le tarif traitement (120 € la tonne).

Il met en place des coefficients de pondération correspondant aux services demandés par les communes, soit :

0,70	A	PREMIERE COLLECTE OM
-0,20	B	BONIFICATION DE GROUPEMENT 1 ^{ère} COLLECTE si le nombre d'arrêts est inférieur à 1 pour 30 habitants
0,45	C	COLLECTE EN REGROUPEMENT ET 2 ^{ème} COLLECTE
0,20	D	COLLECTE PARTIELLE EN REGROUPEMENT
0,30	E	COLLECTE SELECTIVE PORTE A PORTE
0,10	F	COLLECTE SELECTIVE EN BACS DE REGROUPEMENT

Communes	Population 2016	Pop RS	Pop calc							Coef
				0.70	-0.20	0.45	0.20	0.30	0.10	
ALBIAC	205		205	1	0	0	0	0	1	0.80
AURIAC SUR VENDINELLE	1 009		1 009	1	0	0	1	1	0	1.20
AURIN	323		323	1	0	0	0	0	1	0.80
BEAUVILLE	153		153	1	0	0	0	0	1	0.80
BOURG St BERNARD	997		997	1	0	0	0	0	1	0.80
CAMBIAC	219		219	1	0	0	0	0	1	0.80
CARAGOUDES	236		236	1	0	0	0	0	1	0.80
CARAMAN	2 375		2 375	1	0	1	0	0	1	1.25
FRANCARVILLE	189		189	1	0	0	0	0	1	0.80
LANTA	1 840		1 840	1	0	0	1	1	0	1.20
LA SALVETAT LAURAGAIS	140		140	1	0	0	0	0	1	0.80
LE CABANIAL	443	75	368	1	0	0	0	0	1	0.80

LE FAGET	372		372	1	0	0	0	0	1	0.80
LOUBENS	453		453	1	0	0	0	0	1	0.80
MASCARVILLE	172		172	1	0	0	0	0	1	0.80
MAUREVILLE	315		315	1	0	0	0	0	1	0.80
MOURVILLES BASSES	73		73	1	0	0	0	0	1	0.80
PRESERVILLE	718		718	1	0	0	0	1	0	1.00
PRUNET	143		143	1	0	0	0	0	1	0.80
SAINTE FOY	2 100	90	2 010	1	0	1	0	1	0	1.45
SAINT PIERRE	810		810	1	0	0	1	1	0	1.20
SAUSSENS	202		202	1	0	0	0	0	1	0.80
SEGREVILLE	252		252	1	0	0	0	0	1	0.80
TARABEL	385		385	1	0	0	0	0	1	0.80
TOUTENS	315		315	1	0	0	0	0	1	0.80
VALLESVILLE	392		392	1	0	0	0	0	1	0.80
VENDINE	282		282	1	0	0	0	0	1	0.80
Total Cœur Lauragais	15 113	165	14 948							

La somme de ces coefficients est ensuite appliquée au tarif collecte.

Modalités de calcul de la participation de Cœur Lauragais pour chaque commune :

- Le tonnage est déterminé en multipliant le nombre d'habitants par la production moyenne par habitant soit 332 kg/an/habitant
- La participation financière pour chaque commune est déterminée, en ce qui concerne la collecte en appliquant la formule suivante : Nombre d'habitants x somme coefficients x 120 €
- Pour la partie traitement qui relève de Trifyl, on multiplie le nombre d'habitants par 120 €.
- A partir des bases foncières communiquées par les services fiscaux on calcule ensuite la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de chaque commune.

En 2014 ont été ramassés 5 393,24 tonnes de déchets sur le territoire de Cœur Lauragais.

En 2015, le tonnage a diminué passant à 4 962,74 tonnes de déchets.

Entre 2014 et 2015, la TEOM baisse dans 11 communes et augmente dans 14 communes.

L'augmentation peut être liée aux services choisis, à une faible augmentation des bases, à une augmentation du tonnage ou encore à des bases foncières peut être sous évaluées par rapport à l'ensemble du territoire.

Le tableau suivant présente les taux qui seront appliqués dans chaque commune.

Communes	Coef	Tonnage 2016	Prix collecte 120 €/T	Prix traitement 120 €/T	Prix Total	Bases prévisionnelles DGFIP 2016	TAUX 2016	TAUX 2015	TAUX 2014
ALBIAC	0.8	68.06	6 534	8 167	14 701	151 008	9.74%	9.76%	9.89%
AURIAC SUR VENDINELLE	1.2	334.988	48 238	40 199	88 437	879 296	10.06%	9.95%	9.98%
AURIN	0.8	107.236	10 295	12 868	23 163	246 142	9.41%	9.71%	9.52%
BEAUVILLE	0.8	50.796	4 876	6 096	10 972	128 231	8.56%	8.37%	7.90%
BOURG St BERNARD	0.8	331.004	31 776	39 720	71 497	733 242	9.75%	10.21%	9.68%
CAMBIAC	0.8	72.708	6 980	8 725	15 705	150 029	10.47%	11.08%	11.59%
CARAGOUDES	0.8	78.352	7 522	9 402	16 924	164 431	10.29%	10.80%	10.54%
CARAMAN	1.25	788.5	118 275	94 620	212 895	2 204 349	9.66%	10.44%	10.14%
FRANCARVILLE	0.8	62.748	6 024	7 530	13 554	127 029	10.67%	11.04%	10.24%
LANTA	1.2	610.88	87 967	73 306	161 272	1 597 254	10.10%	10.73%	10.80%

LA SALVETAT LAURAGAIS	0.8	46.48	4 462	5 578	10 040	94 237	10.65%	10.53%	11.30%
LE CABANIAL	0.8	122.176	11 729	14 661	26 390	228 992	11.52%	10.66%	9.92%
LE FAGET	0.8	123.504	11 856	14 820	26 677	277 107	9.63%	10.05%	9.62%
LOUBENS	0.8	150.396	14 438	18 048	32 486	304 260	10.68%	10.53%	10.62%
MASCARVILLE	0.8	57.104	5 482	6 852	12 334	118 283	10.43%	10.38%	10.28%
MAUREVILLE	0.8	104.58	10 040	12 550	22 589	212 020	10.65%	10.78%	10.67%
MOURVILLES BASSES	0.8	24.236	2 327	2 908	5 235	58 846	8.90%	9.62%	9.71%
PRESERVILLE	1	238.376	28 605	28 605	57 210	549 053	10.42%	9.57%	9.07%
PRUNET	0.8	47.476	4 558	5 697	10 255	124 336	8.25%	8.37%	8.05%
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE	1.45	667.32	116 114	80 078	196 192	1 476 571	13.29%	13.01%	12.57%
SAINT PIERRE DE LAGES	1.2	268.92	38 724	32 270	70 995	567 399	12.51%	11.63%	11.50%
SAUSSENS	0.8	67.064	6 438	8 048	14 486	195 772	7.40%	7.17%	8.10%
SEGREVILLE	0.8	83.664	8 032	10 040	18 071	181 810	9.94%	9.47%	9.06%
TARABEL	0.8	127.82	12 271	15 338	27 609	297 319	9.29%	8.92%	8.40%
TOUTENS	0.8	104.58	10 040	12 550	22 589	198 349	11.39%	10.93%	8.43%
VALLESVILLE	0.8	130.144	12 494	15 617	28 111	340 862	8.25%	8.32%	7.84%
VENDINE	0.8	93.624	8 988	11 235	20 223	160 496	12.60%	12.30%	11.86%
Total Cœur Lauragais		4962.736	635 083	595 528	1 230 612	11 766 723	10.46%	10.58%	10.32%

Monsieur Jean Louis CANCIAN, vice-président en charge de l'environnement, présente les tableaux ci-dessus et rappelle que Cœur Lauragais a désigné dans ses statuts le SIPOM pour la collecte des ordures ménagères et TRIFYL se charge du traitement des déchets.

Le SIPOM a donc défini les nouveaux taux qui sont calculés différemment pour chaque commune en fonction du nombre de passage et du type de collecte. Suite à la prise de conscience écologique des usagers (tri de plus en plus respecté) on constate une baisse du poids des déchets par habitant passant de 365kg à 335kg.

Le nombre d'habitant par commune est calculé en fonction des chiffres de l'INSEE. Les calculs du SIPOM sont établis sur les bases foncières de l'année précédente et ceux de Cœur Lauragais sur les bases foncières réactualisées, ce qui explique la différence de taux constatée.

Madame Pascale ESCARBOUDEL, élue d'Auriac sur Vendinelle regrette une augmentation, due aux bases réactualisées, sur sa commune alors qu'elle pensait que cela diminuait.

Monsieur Jean Clément CASSAN, maire de Caraman, demande comment sont définis les coefficients de pondération. Monsieur le trésorier informe les membres que les bases fiscales datent de 1970 et devraient être révisées dans un proche avenir.

Monsieur le Président rappelle que la réunion du SIPOM a eu lieu il y a un mois et insiste auprès des représentants de chaque commune sur la nécessité d'y assister. C'est en effet à cette réunion que les coefficients ont été votés au SIPOM par les délégués présents.

Monsieur Jean Clément CASSAN remarque que la présence d'une déchetterie sur sa commune contribue à la baisse du poids de collecte.

Monsieur Jean Paul MONTEIL, élu de Sainte Foy d'Aigrefeuille regrette le manque de clarté des calculs et donc la difficulté de se prononcer.

Monsieur le Président demande au conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, voici le résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 5

Abstention : 3

Assainissement

Augmentation des tarifs du Service Public Assainissement Non Collectif.

Monsieur le Président rappelle que les tarifs de contrôle d'assainissement sont inchangés depuis le 1^{er} juillet 2012. Afin d'anticiper la fin des aides de l'agence de l'eau et dans le cas d'une demande de contrôle rapide pour une vente, il propose aux conseillers communautaires d'augmenter ce tarif à 50,00 € au lieu de 35,00 € à compter du 1^{er} mai 2016.

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer sur ce tarif.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité ce nouveau tarif.

Autorisation de reprise Dépenses de personnel – SPANC et STEP

Reversement par les budgets annexes des charges en personnel supportées par le budget Cœur Lauragais:

- SPANC: 48 150,99€
- STEP: 5 044€

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité ce reversement.

Approbation budget primitif Cœur Lauragais 2016 – Vue d'ensemble

Monsieur Patrick de PERIGNON présente les tableaux suivants :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits proposés au titre du présent budget	7 180 431 €	6 645 033 €
Résultat de fonctionnement reporté		535 398 €
TOTAL	7 180 431 €	7 180 431 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits proposés au titre du présent budget	1 097 382 €	1 162 179 €
Restes à Réaliser 2015	2 240 114 €	2 894 307 €
Solde d'exécution reporté	718 990 €	
TOTAL	4 056 486 €	4 056 486 €
TOTAL PROJET BUDGET 2016	11 236 917 €	11 236 917 €

Approbation budget primitif Cœur Lauragais 2016 – Fonctionnement

Madame Laurence KLEIN, maire de Saint Pierre de Lages remarque la forte augmentation des charges à caractère général. L'article charge d'entretien des bâtiments est surévalué et ne devrait pas atteindre les sommes inscrites. Monsieur le Président précise que les charges de fonctionnement devront continuer à être mieux maîtrisées, les investissements différés dans le temps et qu'une augmentation de la fiscalité est indispensable.

Monsieur Patrick de PERIGNON précise que les dépenses en investissement génèrent des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Président indique que, en ce qui concerne les investissements, les usagers (contribuables ou personnel des entreprises du territoire) sont sensibles aux services présents sur la circonscription.

Ce que confirme Madame Andrée ORIOL, vice-présidente en charge de l'action sociale. La politique de la Caisse d'Allocations Familiales n'est pas favorable et coûte cher à Cœur Lauragais en obligeant les structures à satisfaire au mieux les familles et demandant un taux d'occupation à 100%. De plus, elle ne verse la Prestation de Service Unique du Relais d'Assistants Maternels qu'une fois considérant un seul RAM et non deux. Cependant le service petite enfance reste indispensable et, est attractif pour les familles. La population est jeune et la demande de places est crèche est en constante augmentation (liste d'attente de 172 familles).

Monsieur Roger FERRANDO, élu de Bourg saint Bernard remarque la forte augmentation des charges du personnel. Monsieur le Président l'explique par l'intégration du personnel de la crèche de Sainte Foy d'Aigrefeuille, du besoin de personnel supplémentaire pour les crèches, l'intégration du service urbanisme, et l'avancement d'échelon et de grade de certains agents. Néanmoins, le transfert du « service rivière » temporise légèrement ces chiffres.

Monsieur le Président informe les membres qu'un groupe de travail va travailler sur l'ensemble du transport public sur le territoire. Une rencontre est prévue entre Monsieur Ruffat, maire de Sainte Foy d'Aigrefeuille, des élus de cette commune et Madame la Députée Emilienne POUMIROL, le 15 avril 2016 à ce sujet.

Monsieur le Président informe les membres de l'attente de crédit du fond d'investissements pour l'Ad'Ap car il n'y aura pas de versement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Pour ce projet et pour l'atelier technique la DETR ne subventionne qu'un projet par an et par collectivité. En ce qui concerne les projets de la crèche de Caraman et du bâtiment pour les services techniques intercommunaux, une demande de subvention sera réalisée.

Monsieur le Président précise aux conseillers communautaires que le travail de Cœur Lauragais et du Trésor Public au sujet du dossier « gymnase de Saint Pierre de Lages » va devoir avancer avec la mairie d'Aigrefeuille qui tergiverse. Après étude, Monsieur Philippe HABONNEL, trésorier, indique fait part de son optimisme sur l'issue du dossier.

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer sur le budget 2016 Cœur Lauragais.

Après en avoir délibéré, le vote est le suivant :

Pour : 40

Contre : 1

Abstention : 1

Approbation budget Service Assainissement Non Collectif 2016

Après avoir présenté le tableau récapitulatif, Monsieur le Président informe les membres que les subventions perçues sont intégralement reversées aux administrés.

En section d'exploitation les prévisions en dépenses et recettes s'élèvent à la somme de 375 095,00 €

En section d'investissement les prévisions en dépenses et recettes s'élèvent à la somme de 3 000,00 €.

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité le budget SPANC.

Approbation budget primitif STation EPuration 2016

Monsieur de PERIGNON présente les tableaux de fonctionnement et d'investissement.

En section de fonctionnement les prévisions en dépenses et recettes s'élèvent à la somme de 103 281,00 €

En section d'investissement les prévisions en dépenses et recettes s'élèvent à la somme de 21 505,00 €.

Madame Andrée ORIOL, Maire de Bourg Saint Bernard, s'informe quant à l'idée soumise lors d'un précédent Conseil de Communauté relatif à l'éventuelle augmentation de la taxe de raccordement.

Monsieur le Président met en garde les élus sur la possibilité de repousser les entreprises si cette taxe est trop importante.

Monsieur Roger FERRANDO, élu de Bourg Saint Bernard regrette cette perte financière.

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le vote est le suivant :

Pour : 41

Contre : 1

Abstention : 0

Approbation budget primitif ZA Cabanial 2016

Monsieur de PERIGNON présente le tableau du budget primitif ZA Cabanial 2016.

En section d'exploitation les prévisions en recettes s'élèvent à la somme de 456 051,00 € et à 390 424,00 € en dépenses d'investissement (Budget en suréquilibre)

En section d'investissement les prévisions en dépenses et recettes s'élèvent à la somme de 346 083,48 €.

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le vote est le suivant :

Pour : 38

Contre : 1

Abstention : 3

Approbation budget primitif ZA Val de Saune 2016

Monsieur de PERIGNON présente le tableau du budget primitif ZA Val de Saune 2016.

En section d'exploitation les prévisions en dépenses et recettes s'élèvent à la somme de 576 230,00 €

En section d'investissement les prévisions en dépenses et recettes s'élèvent à la somme de 475 867,84 €.

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent le budget ZA Val de Saune à l'unanimité.

Subventions versées par Cœur Lauragais

- Subvention à l'Institut des Etudes Occitanes : **2 000,00 euros**
- Subvention au Festival des ruelles pour la représentation aux écoles du territoire : **3 100,00 euros**
- Subvention aux crèches associatives :
Caraman (année complète) **32 000,00 euros**
Sainte Foy d'Aigrefeuille (8/12^{ème} avec reprise au 1^{er} septembre 2016) **33 334,00 euros**
- Subvention pour la fête intercommunale : **2 000,00 euros**

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le vote est le suivant :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 1

Monsieur le Président présente aux membres le tableau estimatif de demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne pour l'acquisition de matériel.

Service	Objet	HT
Crèches : Projet commun aux 5 crèches du territoire	Logiciel contrats familles + facturation + badgeuse	5 684.00 €
	Formation au logiciel	1 581.00 €
	Maintenance annuelle du logiciel	1 220.00 €
	Hébergement annuel du logiciel et infogérance	600.00 €
	TOTAL	9 085.00 €
Crèche Maureville	Interphone vidéophone (contrôle accès)	4 000.00 €
	Amélioration sol petite cours intérieure	2 050.00 €
Crèche Lanta 1	Stores sur baies vitrées salles de vie	4 200.00 €
	Ordinateur portable Directrice	420.00 €

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent cette demande de subvention à l'unanimité.

Monsieur le Président présente aux membres le tableau estimatif de demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute Garonne pour l'acquisition de matériel.

Service	Objet	HT
Services techniques	Aspirateur à feuilles + chariot hydraulique	6 300.00 €
	Tondeuse	6 900.00 €
Crèches	Logiciel contrats familles + facturation + badgeuse	5.684.00 €
	Formation au logiciel	1 581.00 €
	Maintenance annuelle du logiciel	1 220.00 €
	Hébergement annuel du logiciel et infogérance	600.00 €
	TOTAL	9 085.00 €
Crèche Maureville	Interphone vidéophone (contrôle accès)	4 000.00 €
	Amélioration sol petite cours intérieure	2 050.00 €
Crèche Lanta 1	Stores sur baies vitrées salles de vie	4 200.00 €
Gymnase collège Saint Pierre de Lages	Achat cages de foot	3 200.00 €
Siège	Mobilier salle de réunion	4 000.00 €

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent cette demande de subvention à l'unanimité.

Retour de la réunion du 5 avril 2016 – Révision du ScoT

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires du nouveau mode de calcul du PETR. En effet ce calcul n'est plus basé sur un ratio de 2,2 habitants par logement pour l'ensemble des communes mais sur un nouveau mode de calcul selon les caractéristiques démographiques de chaque commune.

Il convient de rappeler que le nombre d'habitants est un affichage politique, puisque c'est le nombre de logement qui est étudié au moment de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme.

POOL ROUTIER

Monsieur Jean Louis CANCIAN, vice-président en charge de la voirie, alerte les conseillers communautaires sur le non-respect du programme du pool routier. En effet, ce programme de 1 000 000,00 d'euros doit être utilisé avant le 31 décembre 2016 et, est déterminant pour le montant des subventions de 2017. Monsieur Patrick de PERIGNON précise que les factures correspondantes doivent être enregistrées au plus vite. A ce jour peu de travaux ont été engagés malgré les relances du service voirie.

Monsieur le Président informe les maires, que si aucune réponse n'est faite dans des délais rapides, il prendra lui-même les décisions relatives aux travaux urgents à réaliser.

Monsieur Jean Louis CANCIAN, avise les membres de la reconduction des marchés de fauchage de l'année 2015 pour 2016.

Il informe aussi les membres que, concernant la déchèterie de Lanta, c'est le projet « tourne à gauche » qui a été retenu par le conseil Départemental de la Haute Garonne.

PERSONNEL – EFFECTIFS ET MAJORATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Président propose aux membres :

- Une indemnité de responsabilité aux auxiliaires de puériculture de 2% du traitement indiciaire brut
- Créations de postes pour confirmer des avancements de grade à l'ancienneté

- ✓ Educateur principal de jeunes enfants (35h)
- ✓ Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe (35h)
- ✓ Puéricultrice de classe supérieure (35h)
- ✓ Attaché principal (35h)
- Création de poste d'Educateur de Jeunes Enfants, poste vacant (Lanta 1)
- Augmentation de la durée hebdomadaire pour l'adjoint technique 2^{ème} classe de 28h à 35h (entretien locaux crèche de Maureville)

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le vote est le suivant :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 1

AMENAGEMENT NUMERIQUE

Monsieur le président informe les membres de la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de Cœur Lauragais pour siéger au Conseil Syndical su Syndicat Mixte Ouvert « Haute Garonne Numérique » qui gère le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN).

Monsieur Le Président demande aux postulants de se manifester. Monsieur Gilbert HEBRARD, président de Cœur Lauragais candidate en qualité de représentant titulaire, Monsieur Thierry MARCHAND, élu de Sainte Foy d'Aigrefeuille et Monsieur Frédéric MIGEON, maire de Tabel, candidatent en qualité de représentant suppléant.

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires désignent Monsieur Gilbert HEBRARD représentant titulaire et Monsieur Thierry MARCHAND représentant suppléant à l'unanimité. Les conseillers communautaires confient à Monsieur le Président l'application de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président propose aux membres d'attribuer une subvention de 7 500,00 euros à l'association « Collectif Nationale 126 » contre le projet routier Toulouse-Castres pour financer une étude alternative à l'autoroute.

Monsieur Patrick de PERIGNON, maire de Préserville n'est pas contre ce projet à condition de négocier une sortie sur le territoire Cœur Lauragais. Monsieur Roger FERRANDO, élu de Bourg Saint Bernard déclare qu'un échangeur demandé sur le secteur de Vendine est refusé depuis 5 ans.

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de l'aide.

Après en avoir délibéré, le vote est le suivant :

Pour : 38

Contre : 1

Abstention : 5

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.